

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 avril 2016

NOUVELLES LIBERTÉS ET DE NOUVELLES PROTECTIONS POUR LES ENTREPRISES
ET LES ACTIFS - (N° 3675)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 152

présenté par
M. Sirugue

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 221, supprimer les mots :

« du nombre de jours travaillés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.